PANORAMA SOCIO-ÉCONOMIQUE OCCITANIE





ESCALES Hors série

Décembre 2018









SOMMAIRE

1. Géographie et démographie	P.4
1.1. La région Occitanie	P.4
1.2. Démographie	P.4
2. Profil économique de la région Occitanie	P.6
2.1. Indicateurs d'activité économique et de pouvoir d'achat	P.6
2.2. Le tissu économique régional	P.8
Zoom sur les secteurs d'activités	P. 11
2.3. Des filières de développement complémentaires	P. 13
2.4. Démographie et santé des entreprises	P.14
3. Le contexte social	P. 19
3.1. Le marché du travail	P. 19
3.2. Le taux de chômage	P.19
3.3. Les minima sociaux	P.20
3.4. La mobilisation des mesures d'accès et de maintien dans l'emploi	P.21
4. Les Relations professionnelles	P.24
4.1. Négociation collective	P.24
4.2. L'audience des organisations syndicales	P.25
TA CANTRÉ PER A CÉCUTATRÉ AN ER ANAMA	D 06
5. La santé et la sécurité au travail	P. 26
5.1. Les accidents du travail	P. 26
5.2. Les maladies professionnelles	P. 27

L'Occitanie, une grande région composée de 13 départements et regroupant une population de 5,8 millions d'habitants

La région Occitanie occupe la 2ème place des régions métropolitaines en superficie (derrière Nouvelle-Aquitaine), un territoire plus grand que la Belgique et les Pays-Bas réunis.

Avec 5,8 millions d'habitants, elle est la 5ème région française en population, avec une densité de 79 habitants au km², très inférieure à la moyenne nationale (118 hab. /km²).

Elle dispose de toutes les caractéristiques d'une grande région : l'accès à la mer, deux massifs montagneux, une attractivité économique, un potentiel de recherche de premier plan, un tourisme dynamique, des produits de qualité, une forte identité historique et

Ce panorama dresse un portrait de la région, dans sa globalité et au travers de toutes ses diversités.

Il présente des données et des analyses sur la démographie, le tissu économique, le fonctionnement du marché du travail, le dialogue social, la santé et la sécurité au sein des entreprises, la consommation, ... autant de thèmes qui intéressent ou constituent les champs d'intervention de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Occitanie.

Normandie **Grand Est** de-France Bretagne Centre-Val de Loire Bourgogne-Franche-Comté Auverane-Rhône-Alpes Nouvelle-Aquitaine **Occitanie** Densité de population régionale Corse 38 hab./km² 1 005 hab./km²

Carte 1 : L'Occitanie – une densité de population très inférieure à la moyenne nationale

Fonds de carte ©IGN Source : INSEE RP2015- Conception : SESE, Direccte Occitanie

1. GÉOGRAPHIE ET DÉMOGRAPHIE

1.1. La région Occitanie

- La deuxième des 13 régions métropolitaines en surface : 72 700 km² soit 13,2% du territoire métropolitain.
- 13 départements, 4 485 communes, 2 métropoles, 4 départements côtiers totalisant 231 kilomètres de côtes, point culminant : le Pic du Vignemale (3 298 m, Hautes-Pyrénées).

Carte 2 : la région Occitanie



Source : Atlas géographique de la région Occitanie — Préfecture Midi Pyrénées –IGN

1.2. Démographie

- 3 départements, la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard, concentrent 55 % de la population de la région,
- Un territoire attractif, marqué par une forte croissance démographique due principalement à l'arrivée de nouveaux habitants.

Par rapport à la moyenne nationale :

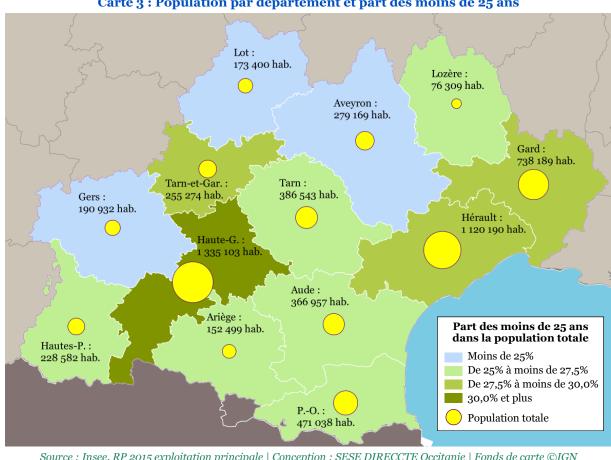
- Un niveau moyen de formation supérieur, mais très contrasté entre les départements,
- Un taux d'activité et un taux d'emploi plus faibles, notamment chez les plus jeunes.

Avec près de 5,8 millions d'habitants, la région Occitanie se hisse à la 5^{ème} place des 13 régions métropolitaines.

Sa population est inégalement répartie. Les deux métropoles (Toulouse Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole) regroupent à elles seules plus de 1,2 million d'habitants. En comparaison, cinq des 13 départements, totalisant 872 300 habitants, ont de très faibles densités de population : la Lozère (14,8 hab./km²), le Gers (30,5 hab./km²), l'Ariège (31,2 hab./km²), l'Aveyron (32,0 hab./km²) et le Lot (33,2 hab./km²).

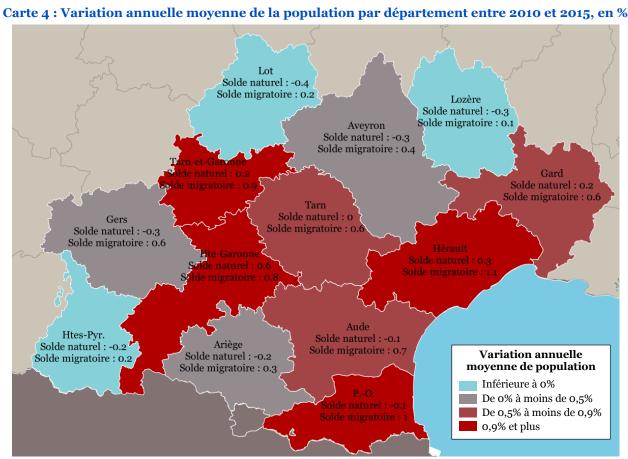


Une forte croissance démographique liée principalement à l'arrivée de nouvelles populations



Carte 3: Population par département et part des moins de 25 ans

Source: Insee, RP 2015 exploitation principale | Conception: SESE DIRECCTE Occitanie | Fonds de carte ©IGN



Source: Insee, RP 2015, état civil, estimations de population 2009-2016 | Conception: SESE DIRECCTE Occitanie | Fonds de carte @IGN

2. Profil économique de la région Occitanie

- Des revenus salariaux moyens et un revenu disponible médian plus faibles qu'en moyenne nationale.
- Une activité partagée entre économie productive et économie présentielle, rythmée par la saisonnalité.
- Une évolution de l'emploi dynamique.

2.1. Les indicateurs d'activité économique et de pouvoir d'achat

2.1.1. Produit Intérieur Brut

Avec un PIB de 159,1 milliards d'euros, l'Occitanie représente 7,4% de la richesse nationale (France métropolitaine) en 2015.

La région se place en 3ème position des régions métropolitaines hors Ile-de-France derrière Auvergne-Rhône Alpes et Nouvelle Aquitaine. L'année 2015 est une année très dynamique pour la région Occitanie, son PIB augmente de 2,4 % sur un an, contre 2,2% en France métropolitaine.

Le PIB par habitant (27 449 €) reste inférieur à la moyenne nationale (33 409 € en France métropolitaine) ainsi qu'à la moyenne en France de province (28 358 €). La région se place au 8ème rang des 13 régions métropolitaines, juste derrière la Normandie (27 465 €) et devant la région Grand-Est (27 378 €).

Le PIB par emploi est également inférieur à la moyenne de province : 70 723 € par emploi contre 71 821 € en France de province. L'Occitanie gagne une place par rapport à l'année précédente et se situe au 9ème rang des 13 régions de France métropolitaine, derrière Pays de la Loire avec 70 963 € et devant Centre-Val de Loire avec 70 402 €.

part part part PIB en PIB par PIB par France de France France valeur (M€) habitant emploi province entière métro **Occitanie** 7,3% 10,7% 7,4% 159 115 **27 449** 70 723 Évolution annuelle 1,2% 2,4% 1,7% France de province (1) 1 483 685 28 358 71 821 Évolution annuelle 2,0% 1,6% 1,4% France métropolitaine 2 152 508 33 409 80 124 Évolution annuelle 2,2% 1,7% 1,5% France entière 2 194 200 32 967 79 773 Évolution annuelle 2,2% 1,5% 1,7% (1) France métropolitaine hors Ile-de-France

Tab. 1: PIB en 2015 (données semi-définitives)

Source : Insee, PIB régionaux et valeurs ajoutées régionales -2015 semi-définitives

2.1.2. Valeur ajoutée

En 2015, la valeur ajoutée de la région Occitanie s'élève à 142,2 milliards d'euros, soit 10,7 % de la valeur ajoutée de la France de province et 7,4 % de celle de la France métropolitaine.

Graph. 1 et 2 : Répartition de la valeur ajoutée*

Occitanie France métropolitaine ■ Agriculture 2,3% 22,4% 26,7% 13,7% 14,3% Industrie 6,0% 5,5% ■ Construction 38,5% Commerce-transports 16,8% 17,6% services marchands 34,4% services non marchands

*Valeur ajoutée : production de biens et services diminuée de la consommation intermédiaire

Source : Insee, PIB régionaux et valeurs ajoutées régionales -2015 semi-définitives

Un PIB dans le top 3 des régions métropolitaines (hors Île-de-France) après une année 2015 très dynamique La structure de la création de richesse de la région diffère de celle du niveau national. En effet, si le poids de l'ensemble du tertiaire est quasiment équivalent (78 % en Occitanie contre 78,5 % au niveau national), la part de la valeur ajoutée issue des services non marchands est supérieure de 4,3 points en région. A l'inverse, le poids de l'industrie est inférieur de 0,6 point.

2.1.3. Commerce extérieur

Le commerce extérieur en Occitanie est excédentaire. La région exporte des marchandises pour une valeur de 52 537 millions d'euros en 2017 et en importe pour une valeur de 47 877 millions d'euros. Le plus gros contributeur à la balance commerciale positive est le secteur de la fabrication de matériel de transport et plus particulièrement, l'aéronautique.

Tab. 2: Exportations et importations (en millions d'euros)

	Export	t	Impo	rt
	montant (M€)	part (%)	montant (M€)	part (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	2 467	5%	3 023	6%
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2 281	4%	2 209	5%
Cokéfaction et raffinage	39	ο%	898	2%
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	3 543	7%	4 049	8%
Fabrication de matériels de transport	38 438	73%	28 974	61%
Fabrication d'autres produits industriels	5 433	10%	8 555	18%
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	298	1%	108	0%
Information et communication	31	ο%	51	0%
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	o	0%	o	0%
Autres activités de services	8	ο%	9	ο%
Total	52 53 7	100%	47 877	100%

Source: Douanes - données provisoires CAF FAB hors matériel militaire

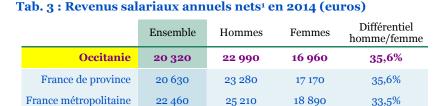
2.1.4. Les revenus salariaux¹

Quel que soit le territoire, les revenus salariaux moyens² sont inégaux, que ce soit selon le genre ou la catégorie socio-professionnelle.

En Occitanie, les revenus salariaux nets moyens sont légèrement inférieurs à ceux de la France de Province. En revanche, l'écart est plus marqué avec la France métropolitaine.

En Occitanie, les hommes gagnent en moyenne 35,6 % de plus que les femmes (contre 33,4 % au niveau France métropolitaine). De la même façon, les cadres de la région gagnent en moyenne 2,8 fois plus que les employés (ce rapport est équivalent au niveau national).

- ¹ Champ : Salariés au lieu de résidence, du secteur privé et des entreprises publiques, y compris les bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.
- 2 A noter : le revenu moyen est sensible aux valeurs extrêmes, la présence de très hauts revenus dans la zone géographique considérée peut influencer sensiblement la moyenne.



Source : Insee, DADS, fichier salariés au lieu de résidence.







Tab. 4: Revenus salariaux annuels nets¹ en 2014 (euros)

	Cadres (y.c. chefs d'entreprise salariés)	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Occitanie	39 860	23 070	14 290	16 200
France de province	40 740	23 800	14 810	17 180
France métropolitaine	44 620	24 420	15 310	17 350

Source : Insee, DADS, fichier salariés au lieu de résidence

2.1.5. Structure des revenus

Le revenu disponible médian est la somme de tous les revenus à laquelle sont déduits les impôts.

En Occitanie, ce revenu est légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine et sa décomposition diffère sensiblement. En effet, si la part des revenus d'activité représente 67,7% du revenu total en Occitanie, cette part s'élève à 73,2 % au niveau national. Les pensions, retraites et rentes représentent 31,5% du revenu total disponible en région contre 28,3% au niveau France.

Tab. 5: Distribution des revenus disponibles en 2015

	Occitanie	France métropolitaine
Revenu médian (en euros)	19 672	20 566
Part des revenus d'activité	67,7	73,2
dont part des indemnités chômage	3,5	3,2
dont part des salaires, traitements hors chômage	57,8	64,3
dont part des revenus des activités non salariées	6,5	5,6
Part des pensions, retraites et rentes	31,5	28,3
Part des revenus du patrimoine et autres revenus	10,7	10,6
Part de l'ensemble des prestations sociales	6,1	5,3
dont part des prestations familiale	2,1	2,1
dont part des minima sociaux	2,2	1,7
dont part des prestations logement	1,8	1,4
Part des impôts	-16,0	-17,4

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Définitions:

- Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties égales, c'est-à-dire tel que 50 % de la population ait un revenu supérieur et 50 % un revenu inférieur.
- Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, indemnités de chômage, retraites et pensions, revenus fonciers, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration : livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits d'assurance vie) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Les aides locales (prestations versées par les mairies, association, etc...) ne sont pas prises en compte pour le calcul du revenu disponible.

2.2. Le tissu économique régional

2.2.1. L'emploi total en 2016

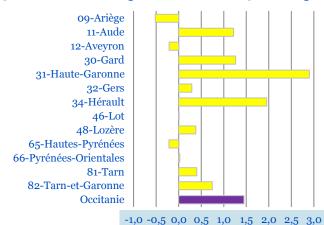
La source emploi utilisée dans ce panorama est la source Estel. Le dispositif d'ESTimations d'Emploi Localisées (Estel) est une synthèse de plusieurs sources d'origine administrative. Estel couvre l'emploi total en fin d'année, au lieu de travail, salarié et non salarié.

En 2016, la région Occitanie compte 2 264 000 emplois (salariés et non-salariés), soit une augmentation de 1,4% par rapport à l'année précédente, alors que sur la même période la hausse de l'emploi observée sur le territoire métropolitain n'est que de 0,9%.



La situation demeure néanmoins contrastée suivant les départements. En effet, alors que la Haute-Garonne et l'Hérault, qui concentrent près de la moitié de l'emploi régional, connaissent une hausse importante de leur niveau d'emploi (respectivement +2,9% et +2% en un an), l'Ariège, l'Aveyron et les Hautes-Pyrénées enregistrent une baisse du nombre d'emplois entre 2015 et 2016.

Graph. 3: Evolution de l'emploi total entre 2015 et 2016 par département

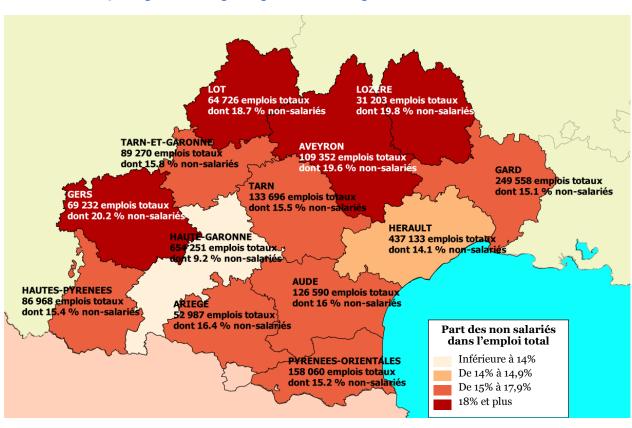


Source: INSEE ESTEL 2016

En Occitanie comme en France métropolitaine, l'emploi salarié représente la grande majorité de l'emploi, mais la région se distingue par une proportion plus importante de l'emploi non salarié : 15,4% contre 10,8 % sur le reste du territoire métropolitain.

La structure de l'emploi varie également d'un département à l'autre. Ainsi, la part de l'emploi non salarié dans l'emploi total est beaucoup plus importante dans les départements dits ruraux tels que le Gers (20,2%), le Lot, l'Aveyron et la Lozère, que sur le reste du territoire régional. La Haute-Garonne se distingue particulièrement du reste de la région avec une proportion très faible d'emploi non salarié (9,2%) dans l'emploi total.

Carte 5 : Emplois totaux par département dont part des non-salariés



Source: INSEE ESTEL 2016 | Conception: SESE DIRECCTE Occitanie | Fonds de carte ©IGN

2.2.2. L'emploi salarié en 2016

Tab. 6: L'emploi salarié par secteur d'activité (A17)

		Occitanie		France métro
Secteur d'activité	Effectif salarié	Poids sectoriel	Variation annuelle	Variation annuelle
Agriculture	22 735	1,2%	1,0%	0,3%
C1 : Fabrication aliments, boissons et produits à base de tabac	41 405	2,1%	0,2%	0,3%
C2 : Cokéfaction et raffinage	47	0,0%	-6,0%	-0,9%
C3 : Fabrication d'équipements élect. Électro., info. et machines	23 366	1,2%	-0,5%	-1,8%
C4 : Fabrication de matériels de transport	44 236	2,3%	2,7%	-0,7%
C5: Fabrication d'autres produits industriels	78 488	4,0%	0,7%	-0,7%
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	30 898	1,6%	-2,0%	-2,0%
Industrie	218 440	11,2%	0,5%	-0,8%
Construction	107 596	5,5%	-0,4%	-1,0%
GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	253 357	13,0%	1,9%	0,7%
HZ: Transports et entreposage	96 799	5,0%	2,6%	1,0%
IZ : Hébergement et restauration	73 750	3,8%	3,5%	2,5%
JZ: Information et communication	47 967	2,5%	4,1%	2,3%
KZ : Activités financières et d'assurance	51 839	2,7%	-0,2%	0,5%
LZ : Activités immobilières	16 957	0,9%	2,1%	1,3%
MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	238 358	12,2%	6,0%	5,3%
RU : Autres activités de services	107 932	5,5%	1,0%	0,4%
\ensuremath{OQ} : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	713 030	36,6%	0,9%	0,5%
Secteur tertiaire	1 599 989	82,1%	2,1%	1,5%
Ensemble des secteurs	1 948 760	100,0%	1,8%	1,0%

 $Source: INSEE\ ESTEL\ 2016$

En 2016, alors que l'emploi non salarié est en léger recul sur un an (-0,3%), l'emploi salarié connait une forte embellie dans la région Occitanie avec une hausse de 1,8% par rapport à 2015.

La croissance de l'emploi salarié au sein de la région est supérieure à celle observée en France métropolitaine (+1,0% en un an), quel que soit le secteur d'activité hors construction.

Et si la construction enregistre une baisse de ses effectifs salariés en Occitanie comme en moyenne nationale, elle est moins marquée dans la région (-0,4%) qu'en France métropolitaine (-1,0%).

Le secteur tertiaire, qui concentre plus de 8 salariés sur 10, est en plein essor avec une hausse de 2,1% de son effectif régional en un an. Ce sont plus particulièrement les secteurs du transport, de l'hébergement et de la restauration, de l'information et la communication et des activités scientifiques et techniques qui contribuent à la hausse de l'emploi salarié dans le secteur tertiaire régional. Les femmes représentent un peu plus de la moitié de l'effectif salarié régional (50,2%) et sont massivement employées dans le secteur tertiaire (92,2%).



L'économie présentielle répond aux besoins de la population présente sur un territoire, qu'il s'agisse de résidents ou de touristes. L'emploi présentiel se retrouve notamment dans les activités suivantes :

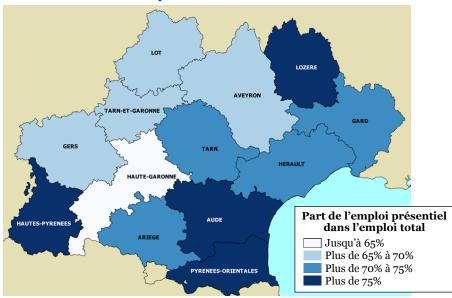
- > emplois liés à la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial
- éducation, formation
- > santé, action sociale
- > administration publique...



La croissance démographique et l'attractivité résidentielle et touristique de la région expliquent la prédominance de l'économie présentielle, au détriment d'une économie de production. Même si le différentiel diminue, la part de l'emploi présentiel est encore nettement supérieure en Occitanie : 69,5% dans la région contre 65,4% en France métropolitaine.

La part de l'emploi présentiel, particulièrement élevée en moyenne régionale, varie de plus de 20 points entre les départements : elle va de 61% en Haute-Garonne à 81% dans le département de la Lozère.

Carte 6 : L'emploi présentiel dans l'emploi total par département dont part des non salariés



Source: INSEE CLAP 2015 | Conception: SESE DIRECCTE Occitanie | Fonds de carte ©IGN

ZOOM SUR...

L'agriculture

Avec une part de la valeur ajoutée régionale de 2,3% (1,7% au niveau national), l'agriculture reste un secteur actif en Occitanie, dominé par la viticulture dans les départements côtiers et le Gers, l'arboriculture et le maraîchage, particulièrement en Tarn-et-Garonne, les céréales et l'élevage dans l'Ouest de la région.

En 2015, elle occupe dans la région, en unités de travail annuel*, 97 180 actifs dont un peu plus de 12 900 salariés permanents et près de 16 600 salariés saisonniers. La région compte, en 2015, 69 600 exploitations agricoles, un nombre qui continue de baisser : 1 500 exploitations ont disparu sur un an.



Tab. 7: Répartition des actifs agricoles en Unités de Travail Annuel*

	Chefs d'exploitations et co-exploitants	Conjoints non co-exploitants et autres actifs familiaux	Salariés permanents	Salariés saisonniers, Entr. de travail agri., Cuma	Ensemble
Occitanie	58 679	9 004	12 920	16 577	97 180
Evolution annuelle	-2,1%	-7,1%	-0,1%	0,4%	-1,9%
Poids Occitanie/ France métro (%)	14,1%	17,9%	9,3%	15,6%	13,7%

 $Source: Agreste\ BAEA\ 2015$

La région est de très loin la 1ère région française en nombre d'exploitations en production biologique (7 220 exploitations certifiées ou en conversion en 2016 et 20% de la surface de France métropolitaine).

 $^{^{*}}$ UTA : équivaut au travail d'une personne à plein temps pendant une année sur une exploitation agricole.



L'industrie

La place de l'industrie en Occitanie est inférieure à la moyenne nationale (13,7% de la valeur ajoutée régionale contre 14,3% au niveau national), mais elle est portée par une filière aéronautique et spatiale particulièrement dynamique, boostée par une demande croissante dans l'aviation commerciale, notamment de la part des pays émergents. Cette demande très soutenue éclipse les difficultés conjoncturelles rencontrées par l'aviation d'affaires et les hélicoptères. Le champ de la construction spatiale est quant à lui en plein mutation du fait de l'apparition des constellations de nanosatellites dont le déploiement devrait contribuer à démocratiser les applications spatiales (télémétrie, objets communicants, imagerie).

Autour de Toulouse, plus du quart des salariés dans l'industrie travaillent dans la fabrication de matériels de transport, qui inclut la construction aéronautique et spatiale. La Haute-Garonne regroupe à elle seule plus d'un tiers des emplois salariés industriels de la région et se positionne en tête en termes d'emploi dans presque tous les secteurs de l'industrie.

Les autres activités industrielles prépondérantes se concentrent entre autres :

- > autour de Marcoule pour le nucléaire,
- dans la Mecanic Vallée au nord de l'Aveyron et dans le Lot avec le développement d'une filière industrielle active axée sur la mécanique automobile et la sous-traitance aéronautique :
- dans la région de Tarbes, avec la présence de gros établissements industriels dans l'aéronautique, le ferroviaire et l'agro-alimentaire.

L'industrie agro-alimentaire occupe une place importante dans l'activité économique régionale, avec 2 500 établissements répartis sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales. L'agro-alimentaire régional se caractérise par une grande diversité de productions : boissons (vin, eaux...), transformation de la viande (filière palmipède gras notamment) et des fruits et légumes, industrie laitière, confiserie, alimentation animale,.... Le tissu coopératif est un acteur majeur dans l'agroalimentaire régional. Le mouvement de concentration récent fait émerger des entreprises plus compétitives et exportatrices, notamment dans la filière vitivinicole.

La filière santé avec la production pharmaceutique et les dispositifs médicaux est, quant à elle, un atout pour le développement d'une économie productive ciblée sur la prise en charge de la santé des usagers, en particulier du vieillissement en bonne santé. Fort d'un écosystème de recherche très performant, le secteur des biotechnologies voit croître de jeunes entreprises très compétitives qui font jouer les complémentarités avec l'expertise régionale en matière de technologies du numérique.



La construction

Le secteur de la construction reste un secteur fort de l'économie régionale (6,0% de la valeur ajoutée régionale contre 5,5% au niveau national). La croissance de la population régionale et les travaux d'infrastructure ont permis un développement important de l'activité durant les décennies précédentes. La crise a cependant porté un coup d'arrêt au développement de ce secteur depuis 2008. Ainsi, en 2016, le secteur compte 107 590 salariés soit 16,6 % de moins qu'en 2008 avant la crise (Estel 2016). Les premiers signes de reprise d'activité observés en 2016 se sont concentrés sur le secteur du logement neuf mais aussi sur l'entretien-rénovation grâce au segment de marché de la performance énergétique des logements.





Au total pour la région en 2016, près d'1,6 million de salariés sur 1,9 million de salariés travaillent dans le secteur tertiaire. Le commerce, y compris le commerce de gros, regroupe un peu plus de 253 000 emplois salariés, soit environ 16% des salariés du tertiaire. L'administration publique occupe à elle **seule 713 000 postes salariés**. Les autres services, hors transports et services aux entreprises, sont répartis dans les domaines de l'éducation, de la santé et du social, du tourisme (hébergement restauration), et de la culture.

Grâce à son littoral méditerranéen, à ses massifs montagneux et à tous ses atouts, la région Occitanie est une destination touristique privilégiée qui totalise, en 2017 plus de 63 millions de nuitées en hébergements touristiques, soit le 4ème rang parmi les 13 régions métropolitaines, derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



L'Occitanie reste la 1ère région en nombre de nuitées dans l'hôtellerie de plein air (plus de 26 millions de nuitées cumulées sur 2017).

2.3. Des filières de développement complémentaires

L'Occitanie se caractérise également par des stratégies de développement économique et de recherche centrées sur des approches par filières complémentaires plus que concurrentes.

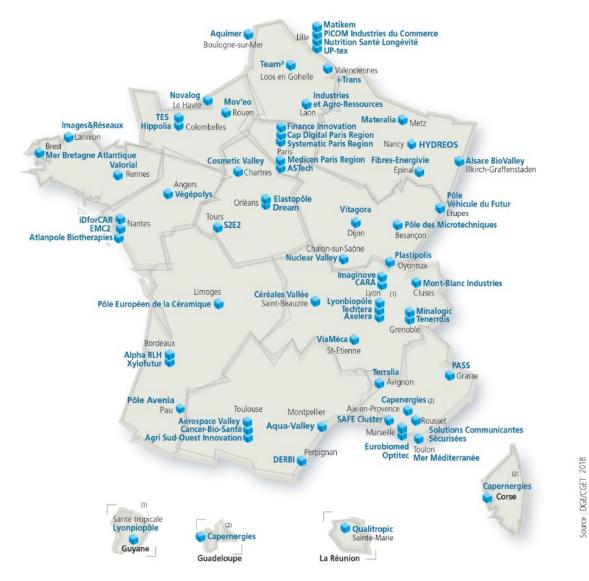
Certaines de ces filières qualifiées de structurées, sont bien ancrées dans le paysage économique régional et concentrent une part significative de l'effectif salarié : la filière aéronautique et spatiale et les systèmes embarqués, la filière agricole et agro-alimentaire, la santé, le numérique.

D'autres filières émergent, en lien avec l'évolution de la société et l'apparition de nouveaux besoins : les biotechnologies, la robotique, la biochimie et la chimie verte, l'éco-industrie, le transport automobile et ferroviaire, la silver-économie...

Le développement de ces filières s'appuie sur la présence en Occitanie de pôles de compétitivité, d'une vingtaine de clusters, de grappes et de réseaux d'entreprises et d'un écosystème d'innovation dense.

La fusion des régions qui s'est opérée en 2016 a redéfini les territoires d'intervention des pôles de compétitivité. 11 des 66 pôles existant sur le territoire national sont actifs en Occitanie, 5 d'entre eux ont leur siège dans la région.

Carte 7 : Les pôles de compétitivité en France



Tab. 8 : Les pôles de compétitivité actifs en Occitanie

Désignation du pôle	Thématique	Siège	Territoire d'intervention en Occitanie
Aerospace Valley	Aéronautique et espace TIC	Occitanie (Toulouse)	
Agri-Sud-Ouest-Innovation	Agriculture Agroalimentaire	Occitanie (Toulouse	
Cancer-Bio-Santé	Biotechnologies Santé	Occitanie (Toulouse)	
Derbi	Energie	Occitanie (Perpignan)	
Aqua Valley	Ecotechnologies environnement	Occitanie (Montpellier)	
Eurobiomed	Biotechnologies Santé	PACA	Occitanie partie ex LR
Mer Méditerranée	Energie TIC Transport ressources biologiques marines	PACA	Occitanie partie ex LR
Optitec	Optique photonique	PACA	Occitanie
SAFE Cluster	Ingénierie services	PACA	Gard
Pôle européen céramique	Biens de consommation matériaux	Nouvelle Aquitaine	Occitanie partie ex MP
Terralia	Agriculture Agroalimentaire	PACA	Occitanie partie ex LR

Source: DGE

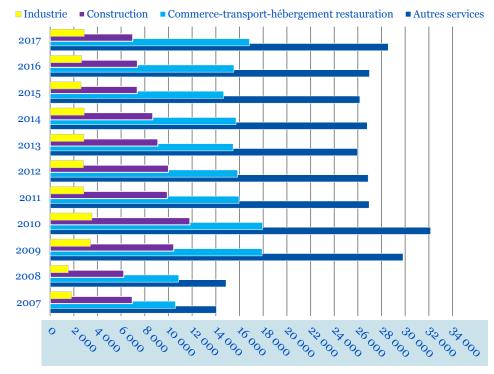
2.4. Démographie et santé des entreprises

2.4.1. Créations et défaillances d'entreprises

Les créations d'entreprise augmentent sur un an dans tous les secteurs d'activité, hormis la construction. Les créations dans les activités tertiaires sont largement majoritaires.

Le nombre de créations de microentreprises repart à la hausse

Graph. 4: Créations d'entreprises par secteurs de 2007 à 2017

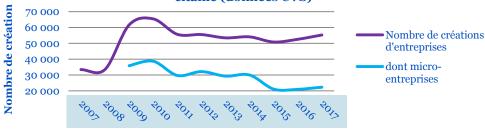


Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Avec 55 250 entreprises créées en 2017, l'Occitanie se place en 4ème rang des régions les plus dynamiques, derrière Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA.

La création d'entreprises repart nettement à la hausse depuis le point bas de 2015. Les créations de micro-entreprises sont elles aussi en légère augmentation : 22 250 micro-entreprises contre un peu moins de 21 000 en 2016.

Graph. 5 : Les créations annuelles d'entreprises dont micro-entreprises en Occitanie (données CVS)

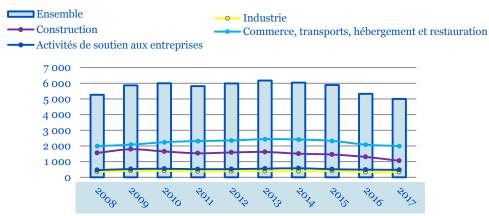


Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Le nombre de **défaillances d'entreprises en 2017** est en baisse importante par rapport à l'année précédente (-6%).

La construction représente un peu moins d'un quart des défaillances. Leur nombre diminue de 19% sur un an, ce qui reflète la reprise du secteur.

Graph. 6 : Défaillances d'entreprises de 2008 à 2017 (cumul annuel)



Source : Insee, Fiben Banque de France

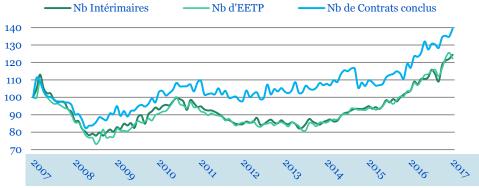
2.4.2. Le recours à l'intérim repart nettement à la hausse en 2017

À la fin de l'année 2017, 56 300 travailleurs intérimaires sont employés dans les établissements de la région Occitanie, soit 6,9% du total national. Avec 1,4 million de contrats conclus au cours de l'année 2017, le volume d'emploi intérimaire représente 50 850 équivalents emplois à temps plein (EETP) en moyenne sur l'année.

L'emploi intérimaire progresse plus fortement en Occitanie que sur le reste du territoire, avec une augmentation annuelle de 19,6% du nombre d'intérimaires (contre 17,9% au niveau national) et de 17,7% du nombre moyen d'EETP (contre 16,5% au niveau national).

Ainsi, en 2017, pour la première fois depuis 10 ans, le niveau de l'emploi intérimaire dans la région est supérieur à celui observé avant la crise, aussi bien en nombre d'intérimaires, qu'en volume de travail en intérim (EETP).

Graph. 7 : Evolution de l'intérim en Occitanie de 2007 à 2017 (base 100 en décembre 2007 - données CVS)



Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim





Au cours des dernières années, le recours à l'intérim a évolué de manière assez différente d'un secteur à l'autre. L'industrie et la construction qui étaient avant la crise les deux principaux secteurs utilisateurs de l'intérim se retrouvent désormais derrière le secteur tertiaire qui concentre plus de 39% du nombre d'EETP de la région en 2017 (contre 32,6% pour l'industrie et 27,5% pour la construction).

Le secteur tertiaire connait une forte progression de l'intérim sur l'ensemble du territoire français, mais en 2017, elle est plus marquée en Occitanie (+24,4% en un an) qu'au niveau national (+18,9% en un an). Ce sont plus particulièrement le secteur du transport et celui des activités scientifiques et techniques et des services administratifs et de soutien qui contribuent à la hausse du nombre d'EETP intérimaires dans le secteur tertiaire.

Si les secteurs de l'industrie et de la construction ne sont plus les premiers utilisateurs de l'intérim, ils enregistrent néanmoins une hausse importante du volume de travail intérimaire entre 2016 et 2017 (respectivement +11,5% et + 17% du nombre d'EETP). Le nombre moyen d'EETP dans le secteur agricole enregistre une baisse de 5,1% au niveau régional, alors qu'il est en hausse au niveau national par rapport à l'année dernière.

Tab. 9: Le volume de travail intérimaire (EETP)

·		Occitanie		France*
Secteur d'activité	Nombre EETP	Poids sectoriel	Variation annuelle en %	Variation annuelle en %
Agriculture	241	0,5%	-5,1%	8,7%
C1 : Fabrication de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	3 326	6,5%	15,9%	9,0%
C2 : Cokéfaction et raffinage	8	0,0%	-5,0%	12,5%
C3 : Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	1 686	3,3%	6,9%	15,8%
C4 : Fabrication de matériels de transport	3 206	6,3%	4,5%	11,8%
C5 : Fabrication d'autres produits industriels	6 562	12,9%	13,2%	14,2%
DE : Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1 810	3,6%	15,8%	12,2%
Industrie	16 598	32,6%	11,5%	12,9%
Construction	13 994	27,5%	17,0%	20,0%
GZ : Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 498	10,8%	15,4%	12,2%
HZ: Transports et entreposage	5 775	11,4%	37,8%	18,5%
IZ : Hébergement et restauration	776	1,5%	8,5%	16,1%
JZ: Information et communication	368	0,7%	30,0%	13,9%
KZ : Activités financières et d'assurance	378	0,7%	-19,9%	8,6%
LZ : Activités immobilières	201	0,4%	4,2%	7,8%
MN : Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	4 923	9,7%	32,6%	28,3%
OQ : Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 546	3,0%	27,4%	31,9%
RU : Autres activités de services	551	1,1%	-0,2%	8,4%
Secteur tertiaire	20 016	39,4%	24,4%	18,9%
Total général	50 850	100,0%	17,7%	16,5%

^{*} France entière sauf Mayotte

Source : Dares, exploitation de la DSN et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

2.4.3. Restructurations d'entreprises

Toute entreprise d'au moins 50 salariés qui procède au licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur 30 jours doit élaborer un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Il est facultatif pour les entreprises de moins de 50 salariés licenciant au moins 10 salariés. Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) regroupe un ensemble de mesures destinées à limiter le nombre des licenciements, notamment par des mesures de reclassement.



En 2017, le tissu économique régional a été touché par 98 PSE homologués par les Direccte de la région ou hors région.

Sur ces 98 PSE homologués, 28 relèvent de la compétence de la Direccte Occitanie. 227 établissements de la région sont concernés par un PSE homologué en 2017, impactant plus de 2 300 emplois. C'est sensiblement moins qu'en 2016 (2 750 emplois).

Tab. 10: Les plans de sauvegarde de l'emploi impactant Occitanie en 2017

	PSE impactant des établissements régionaux
Nombre (PSE homologués)	98
Nombre d'établissements touchés en région	227
Nombre d'emplois impactés en région	2 306

Source: SI-Homologation

En 2017, moins de 1% des établissements impactés relèvent du secteur de la construction. Ils représentaient 6% des établissements touchés en 2016. A contrario, le secteur du commerce est nettement plus impacté : 41% des établissements contre 33% l'année précédente.

Graph. 8 : Répartition des établissements touchés par un PSE par secteur d'activité en 2016 et 2017



Source: SI-Homologation

À part dans l'Hérault et le Gard, le nombre d'établissements touchés augmente dans tous les départements de la région entre 2016 et 2017.

Un établissement impacté sur 3 est domicilié en Haute-Garonne.

Graph. 9 : Répartition par département des établissements impactés par un PSE en 2016 et 2017



Nota bene : Un seul PSE peut toucher plusieurs départements.

Source: SI-Homologation

2.4.4. L'activité partielle

L'activité partielle est un outil de prévention des licenciements : il permet aux entreprises confrontées à une conjoncture économique difficile ou des circonstances exceptionnelles (difficultés économiques, sinistres, intempéries...) de réduire ou suspendre temporairement leur activité. Durant cette période, l'employeur verse une indemnisation au salarié placé en position d'activité partielle et l'État garantit à l'employeur une prise en charge partielle de l'indemnisation des heures chômées.

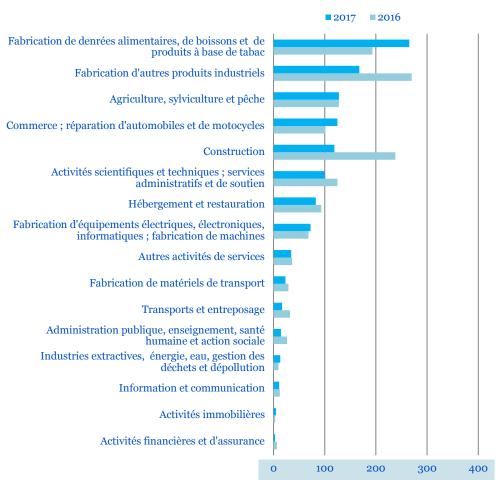
Tab. 11: L'activité partielle en 2016 et 2017

	Nombre			
	2016 2017 Évolution		d'établissements	
Occitanie	1 370 568	1 178 413	-14,0%	930

Source: DGEFP SI activité partielle / ASP

En 2017, les entreprises d'Occitanie ont consommé moins de 1,2 million d'heures d'activité partielle. Les heures consommées sont en nette baisse par rapport à 2016, de 14%. L'industrie reste le plus gros consommateur d'activité partielle dans la région (44,8%), en particulier les industries agro-alimentaires (22,5% des heures consommées). Ce secteur a consommé 70 000 heures d'activité partielle de plus qu'en 2016. Les heures consommées dans la construction ont été divisées par deux en un an. Elles ne représentent plus que 10% des heures non travaillées. Avec 24 000 heures non travaillées supplémentaires (124 000 heures consommées), le commerce rejoint quasiment l'agriculture.

Graph. 10: Heures consommées par secteur (en milliers)



Source : DGEFP SI activité partielle / ASP

En 2017, 930 établissements de la région ont eu recours à de l'activité partielle. Elle a concerné plus de 26 000 salariés. Plus de la moitié d'entre eux travaillent dans l'industrie, 10% dans le commerce et 9,6% dans la construction.

3. Le contexte social

- Le marché du travail se dégrade pour les femmes et les séniors.
- En 10 ans, le nombre moyen de demandeurs d'emploi en catégories ABC a quasiment doublé.
- Lune précarité plus marquée en Occitanie qu'en moyenne nationale.
- La mobilisation des dispositifs d'accès à l'emploi : plus de 8 400 entrées en Parcours Emploi Compétence, 24 600 jeunes entrés en apprentissage, près de 28 000 jeunes entrés en PACEA dont 8 700 bénéficient d'un accompagnement intensif dans le cadre de la Garantie Jeunes .

3.1. Le marché du travail

En Occitanie, le nombre moyen de personnes inscrites à Pôle emploi en catégories ABC s'établit à 580 140 au troisième trimestre 2018, soit une augmentation de 1,1% sur un an.

Alors que la situation des hommes se stabilise, la demande d'emploi des femmes connait, cette année encore, une forte augmentation (+2,2% en moyenne sur un an).

En Occitanie, la situation se dégrade légèrement pour les jeunes (+0.5%) en moyenne sur un an), alors que le nombre moyen de jeunes inscrits en catégories ABC diminue au niveau national (-0.7%). Les 50 ans et plus ainsi que les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont plus nombreux qu'au troisième trimestre 2017 : respectivement +3.6% pour les seniors et +6.7% pour les DELD.

En dix ans, le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC a augmenté de 90,8% dans la région (+ 276 000 inscrits), contre +82,8% en France métropolitaine.



	Ensemble cat. A,B,C	Hommes	Femmes	moins 25 ans	50 ans et +	DELD > 1 an
Occitanie						
3ème trimestre 2018	580 140	277 270	302 870	75 980	150 520	267 300
var. ann. (%)	1,1	0,0	2,2	0,5	3,6	6,7
France métropolitaine						
3ème trimestre 2018	5 649 600	2 720 500	2 929 100	746 900	1 428 100	2 638 800
var. ann. (%)	0,6	-0,7	1,8	-0,7	3,1	6,4

^{*} Catégories A, B, C : ensemble des demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (qu'ils aient travaillé ou non au cours du mois)

** DELD : demandeurs d'emploi de longue durée

Source: STMT - Pôle emploi, Dares

3.2. Le taux de chômage

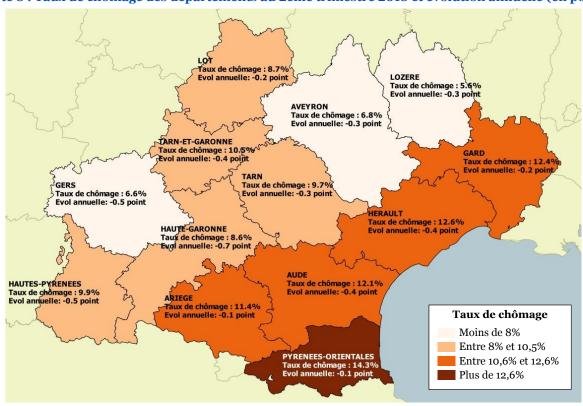
À la fin du deuxième trimestre 2018, le taux de chômage régional s'établit à 10,6%, près de 2 points de plus que le taux de chômage observé en France métropolitaine (8,7%).

Ce taux diminue de 0,4 point sur un an, la même évolution qu'en métropole.

Au niveau départemental, les écarts sont considérables, allant de 5,6% en Lozère à 14,3% dans les Pyrénées-Orientales, département affichant le plus fort taux de chômage en métropole.







Carte 8 : Taux de chômage des départements au 2ème trimestre 2018 et évolution annuelle (en point)

Source: INSEE | Conception: SESE DIRECCTE Occitanie | Fonds de carte ©IGN

3.3. Les minima sociaux

Fin 2017, près de 186 000 personnes sont allocataires du RSA en Occitanie.

Ils représentent 5,2% de la population âgée de 15 à 64 ans de la région. C'est une proportion plus importante qu'en moyenne métropolitaine (4,1%). Ce taux de couverture est très variable suivant les départements de la région : il va de 2,5% dans l'Aveyron à 7,7% dans l'Aude et 7,8% dans les Pyrénées Orientales, deux départements fortement marqués par la précarité.

A la même date, 123 600 personnes bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapée en Occitanie, une augmentation de 4,6% par rapport à l'année précédente.



Tab. 13 : Allocataires du RSA et de l'AAH par département fin 2017

	Allocataires RSA fin 2017	Proportion d'allocataires du RSA parmi la population âgée de 15 à 64 ans	Allocataires AAH à fin 2017
Ariège	6 019	6,8	3 342
Aude	16 667	7,7	8 894
Aveyron	4 004	2,5	5 768
Gard	30 210	6,7	13 833
Haute-Garonne	36 570	4,0	23 967
Gers	3 783	3,4	4 403
Hérault	39 836	5,5	25 754
Lot	3 599	3,7	3 701
Lozère	1 238	2,7	2 693
Hautes-Pyrénées	5 383	4,1	6 443
Pyrénées-Orientales	21 691	7,8	10 827
Tarn	10 419	4,5	8 099
Tarn-et-Garonne	6 418	4,1	5 865
Occitanie	185 837	5,2	123 589
France métro.	1 653 100	4,1	1 089 900

Source: CNAF, MSA

Attribuée aux demandeurs d'emploi en fin de droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou à la rémunération de fin de formation (RFF), l'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée à 46 600 personnes en Occitanie au 31 décembre 2016. Le nombre d'allocataires est en légère diminution sur un an, confirmant la stabilité observée fin 2015 après plusieurs années de forte progression. L'évolution est à la baisse dans tous les départements hormis l'Ariège.

Tab. 14: Allocataires de l'ASS par département au 31 décembre

	2015	2016	Evolution
Ariège	1 340	1 360	1,5%
Aude	4 160	4 080	-1,9%
Aveyron	1 360	1 320	-2,9%
Gard	7 070	6 700	-5,2%
Haute-Garonne	7 930	7 530	-5,0%
Gers	1 180	1 120	-5,1%
Hérault	11 420	11 180	-2,1%
Lot	1 330	1 270	-4,5%
Lozère	340	330	-2,9%
Hautes-Pyrénées	2 010	1 990	-1,0%
Pyrénées-Orientales	5 140	5 090	-1,0%
Tarn	3 180	3 010	-5,3%
Tarn-et-Garonne	1 800	1 620	-10,0%
Occitanie	48 260	46 600	-3,4%
France métropolitaine	437 300	419 700	-4,0%

Source: Pôle Emploi- Fichier national

3.4. La mobilisation des mesures d'accès et de maintien dans l'emploi

3.4.1. Le Parcours Emploi Compétence

Depuis janvier 2018, les contrats aidés dans le secteur non marchand (CUI-CAE) évoluent en parcours emploi compétences (PEC). Les contrats aidés dans le secteur marchand (CUI-CIE) ne sont plus prescrits en France métropolitaine.

La mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque **emploi- formation-accompagnement**: un emploi permettant de développer des compétences transférables à d'autres métiers, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail, en particulier les travailleurs handicapés et les résidents de quartiers prioritaires de la ville (OPV).

Les employeurs, du secteur non marchand, qui s'engagent dans cette démarche peuvent signer des CDI ou des CDD. Ils bénéficient d'aides financées par l'État et d'exonérations de charges pour une durée minimale de 9 mois.



	Type de publics	PEC prescrits au 30/09/2018
Ensemble		8 420
	dont femmes	76,7%
	dont TH	24,1%
par tranche d'âge		
	moins de 25 ans	15,9%
	de 26 à 35 ans	16,1%
	de 36 à 50 ans	28,6%
	plus de 50 ans	39,4%
par niveau de formation		
	Niveaux I à III	24,8%
	Niveau IV (bac)	30,0%
	Niveau V	34,1%
	Niveaux Vbis et VI	11,2%

Source : Dares – bases CUI



Au terme des 3 premiers trimestres 2018, 8 420 PEC ont été signés en Occitanie.

Ces parcours profitent pour plus des 3/4 d'entre eux aux femmes.

4 bénéficiaires sur 10 sont âgés de plus de 50 ans. Les jeunes (25 ans ou moins) ne représentent que 16% des bénéficiaires.

Un bénéficiaire sur 4 est titulaire d'un diplôme du supérieur au moment de la signature du contrat. Seuls 11% n'ont aucun diplôme.

La quasi-totalité des bénéficiaires (97%) était inscrite à Pôle Emploi, dont 72% depuis plus d'un an.

Un quart des entrants dans le dispositif est reconnu handicapé. Enfin, 8% des bénéficiaires habitent en QPV.

43% des contrats ont été signés pour effectuer le métier d'assistance auprès d'enfants.

Tab. 16: Répartition par type d'employeur du secteur non marchand

Association 37,4% Etablissement public d'enseignement 34,6%	Répartition des PEC	Type d'employeur
	37,4%	Association
G	34,6%	Etablissement public d'enseignement
Commune 17,6%	17,6%	Commune
Etablissement sanitaire public 4,7%	4,7%	Etablissement sanitaire public
EPCI 2,8%	2,8%	EPCI
Autre établissement public 2,2%	2,2%	Autre établissement public
Autre personne morale chargée de la gestion d'un service public (mutuelle, office public d'HLM)	0,4%	
Département 0,1%	0,1%	Département
Groupement d'employeurs 0,1%	0,1%	Groupement d'employeurs

Source: Dares - bases CUI

Les associations et les établissements publics d'enseignement (EPLE) prescrivent 72% des PEC d'Occitanie (37,4% pour les associations et 34,6% pour les EPLE).

Plus de 700 communes ont prescrit au moins un PEC lors des trois premiers trimestres 2018. En moyenne, 2,1 contrats sont prescrits dans ces établissements.

Par ailleurs, 1 600 associations ont bénéficié du dispositif depuis début 2018.

3.4.2. PACEA et Garantie Jeunes

Créé par l'article 46 de la loi nº 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales depuis le 1er janvier 2017. Il répond à un objectif de lisibilité et de simplification. La Garantie Jeunes (dispositif mis en place en 2013) constitue, depuis sa généralisation à la même date, une modalité spécifique du PACEA. Aucun jeune ne pourra donc entrer en Garantie jeunes sans avoir simultanément ou au préalable intégré un PACEA.

✓ Le PACEA : un accompagnement contractualisé du jeune

Depuis la mise en place du PACEA en janvier 2017, 27 670 jeunes ont contractualisé un parcours professionnel avec les missions locales en Occitanie. Parmi ces jeunes, quasiment autant de femmes que d'hommes, une faible part de jeunes handicapés et une majorité de jeunes peu ou pas diplômés.

Tab. 17: Le PACEA en 2017

	Occitanie	France métro.	Part Occitanie
Entrées 2017	27 666	259 759	10,7%
Part des PACEA clos	36,0%	30,0%	
Femmes	49,8%	49,7%	
Hommes	50,2%	50,3%	
Handicapés	2,0%	2,0%	
Niveaux V et infra	67,40%	67,80%	
QPV	17,0%	19,0%	
ZRR	18,0%	9,0%	
En stock au 31/12/2017	17 720	182 969	9,7%

Source: DGEFP-Pop



✓ La Garantie Jeunes : un accompagnement renforcé des jeunes les plus vulnérables

En 2017, 8 740 jeunes de la région sont entrés dans le dispositif Garantie Jeunes, ces jeunes, très éloignés de l'insertion professionnelle et sociale, sont majoritairement des hommes, 3 jeunes sur 4 sont peu ou pas diplômés.

Tab. 18: La Garantie Jeunes en 2017

	Occitanie	France métropolitaine	Part Occitanie
Entrées 2017	8 739	76 430	11,4%
Entrées cumulées depuis le début du dispositif	18 069	164 680	11,0%
Femmes	46,0%	45,1%	
Hommes	54,0%	54,9%	
Handicapés	1,4%	1,6%	
Niveaux V et infra	75,6%	78,1%	
QPV	17,0%	19,0%	
ZRR	18,0%	9,0%	
En stock au 31/12/2017	8 062	71 030	11,4%

Source: DGEFP-Pop

3.4.3. L'apprentissage

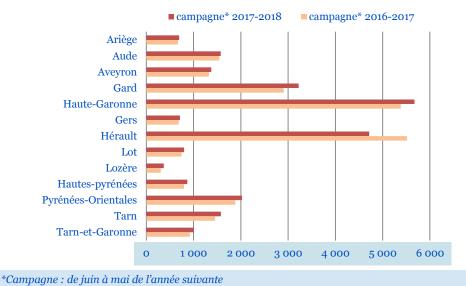
<u>Avertissement</u>: En raison d'un problème dans la saisie des données vers le serveur national, les données des contrats de professionnalisation ne sont pas diffusables.

Durant la campagne* 2017-2018, 24 600 contrats d'apprentissage ont été enregistrés en Occitanie. C'est 2% de plus que lors de la campagne précédente.

Mis à part l'Hérault (-14,5%), tous les départements de la région sont concernés par cette hausse des entrées en apprentissage, particulièrement en Lozère (+20,8% sur de faibles volumes) et dans le Gard (+10,9%). 2 entrées en apprentissage sur 5 dans la région se font en Haute-Garonne ou dans l'Hérault.

L'apprentissage public représente 3,9% des entrées en apprentissage de la campagne.





Source : DARES-SESE Occitanie





4. RELATIONS PROFESSIONNELLES



4.1. Négociation collective

En 2017, le dialogue social, sous la forme de la négociation collective d'entreprise, a donné lieu à la transmission de près de 2 800 accords et avenants aux services des 13 Unités Départementales de la DIRECCTE Occitanie, soit 16% de moins que l'année précédente. Au total, ce sont plus de 3 500 textes qui ont été déposés.

44% des accords et avenants déposés émanent d'entreprises de moins de 50 salariés.

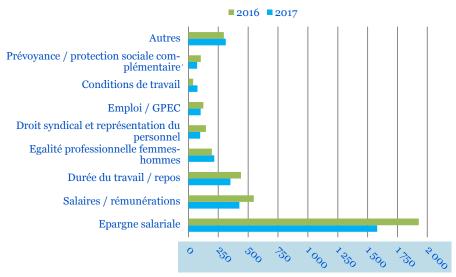
Tab. 19: Les accords d'entreprise et avenants en 2016-2017

	Toutes entreprises		rises Dont entreprises d moins de 50 salario			
	2016	2017	Evolution	2016	2017	Evolution
Accords	3 327	2 785	-16%	1 400	1 230	-12%
Accords	2 284	2 164	-5%	925	944	2%
Avenants	1 043	621	-40%	475	286	-40%
Autres textes	916	744	-19%	425	356	-16%
dont:						
Plans d'action et décisions unilatérales de l'employeur	585	491	-16%	304	243	-20%
Adhésions	62	35	-44%	31	25	-19%
Désaccords (procès-verbal)	147	102	-31%	16	11	-31%
Dénonciations d'un accord	96	81	-16%	55	53	-4%
Total des textes déposés	4 243	3 529	-17%	1 825	1 586	-13%

Source: DARES, base statistique des accords-bases provisoires 2016 et 2017

Un texte déposé peut aborder plusieurs thèmes (issus ou non de la négociation obligatoire ou administrée) : l'épargne salariale reste largement le thème majoritaire dans les accords et avenants déposés en 2017.

Graph. 12: La négociation collective par thème



Source: DGT - D@ccord Traitement DARES, bases 2016 et 2017 provisoires

Comme en 2016, l'industrie manufacturière (25% des textes et 10% des salariés) est toujours le secteur qui concentre le plus de textes, accords ou avenants, issus de la négociation collective hors épargne salariale, suivi de la santé humaine et de l'action sociale (16% des textes et 16% des salariés) et du commerce (10% des textes et 14% des salariés).

Graph. 13 : Les 10 principaux secteurs d'activité dépositaires d'accords et avenants (hors textes ne concernant que l'épargne salariale)



Source: DGT - D@ccord Traitement DARES, bases 2016 et 2017 provisoires

4.2. L'audience des organisations syndicales

Pour la deuxième fois, dans le cadre de la réforme de la représentativité syndicale issue de la loi du 20 août 2008, l'audience des organisations syndicales a été mesurée au niveau national et interprofessionnel ainsi qu'au niveau des branches professionnelles en 2017.

C'est la première mesure de l'audience des organisations syndicales en Occitanie. Les chiffres présentés sont le résultat de l'agrégation des scores enregistrés par les organisations syndicales sur le cycle 2013-2016 lors :

- des élections professionnelles (comité d'entreprise, délégation unique du personnel, à défaut délégués du personnel) organisées dans les entreprises d'au moins 11 salariés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016;
- du scrutin organisé auprès des salariés des très petites entreprises et des employés à domicile du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017;
- des élections aux chambres départementales d'agriculture, pour les salariés de la production agricole, qui se sont déroulées en janvier 2013.

Les scores réalisés par les organisations syndicales au niveau régional donnent la mesure de l'audience des organisations syndicales de salariés sans pour autant constituer une mesure de la représentativité syndicale au niveau régional qui n'est pas expressément prévue par la loi.

Tab. 20: Audience des organisations syndicales en Occitanie-2017

Organisations syndicales	Occitanie	France métropolitaine
CGT	28,0%	24,9%
CFDT	22,6%	26,4%
CGT-FO	20,3%	15,6%
CFE-CGC	10,2%	10,7%
CFTC	7,3%	9,5%
UNSA	4,0%	5,4%
Solidaires	4,0%	3,5%
Autres	3,6%	4,0%

Source: DGT

5. LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Plus de 59 000 accidents du travail en 2016, tous régimes confondus

5.1 Accidents du travail

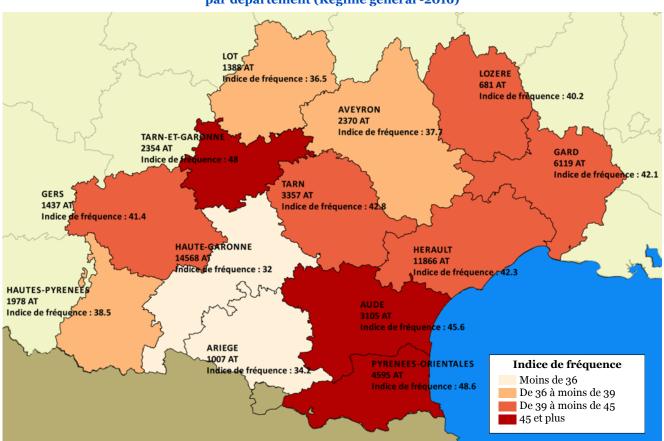
En 2016, près de 55 000 accidents du travail avec arrêt se sont produits dans les établissements du régime général en Occitanie, et plus de 4 600 chez les salariés du régime agricole.

Le nombre d'accidents du travail diminue de 0,5% sur an pour le régime général et de 3,1% pour le régime agricole.

L'indice de fréquence dans le régime général (nombre d'accidents pour 1 000 salariés) s'élève, en 2016, à 39,0 pour la région, soit 0,5 point de moins qu'en 2015. Il reste nettement plus élevé qu'en moyenne France métropolitaine (33,8).

Dans le secteur agricole, l'indice de fréquence en 2016 est de 32,1, une baisse conséquente de un point par rapport à l'année précédente.

Dans le régime général, l'indice de fréquence par département varie de 32,0 en Haute-Garonne à 48,6 dans les Pyrénées-Orientales. Cette grande variabilité entre les départements de la région est liée à la typologie des activités économiques locales. En effet, l'indice de fréquence est deux fois supérieur à la moyenne de l'ensemble des activités dans le secteur de la construction et particulièrement bas dans les activités financières, informatiques administratives et éducatives.

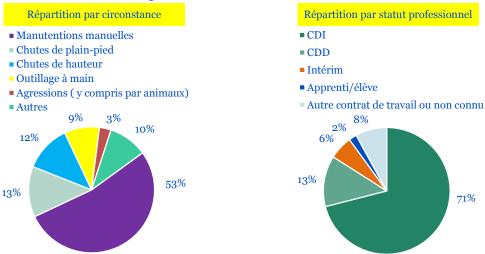


Carte 9 : Répartition du nombre d'AT et indices de fréquence par département (Régime général -2016)

Source : CARSAT LR et MP | Conception : SESE DIRECCTE Occitanie | Fonds de carte ©IGN

Dans le régime agricole, l'écart entre les indices de fréquence est encore plus marqué : de 21,6 en Haute-Garonne à 119,4 en Lozère, un indice très élevé qui s'explique, mais seulement en partie, par les orientations agricoles de ce département : surtout de l'élevage, secteur le plus accidentogène après les travaux forestiers.

Graph. 14 et 15 : Accidents du travail en 2016 : Répartition par circonstance et statut professionnel (données nationales)



Source : CNAMTS

5.2. Les maladies professionnelles

En 2016, 2 492 maladies professionnelles sont recensées par la CARSAT et 362 par la MSA sur la région Occitanie. Près de 9 maladies professionnelles sur 10 concernent des troubles musculo-squelettiques et tout particulièrement des affections péri-articulaires.

Tab. 21: Répartition des maladies professionnelles en 2016

Dágima gánánal

Dágima agricala

		Regime general	Regime agricole
	Maladies professionnelles (nombre)	2 492	362
	Affections péri-articulaires	80,7%	75,4%
	Lombalgies (port de charges)	6,0%	1,4%
tion	Amiante	3,4%	nd*
Répartition	Surdité	1,9%	nd*
Réj	Lombalgies (vibrations)	0,8%	2,5%
	Dermites, eczéma, asthmes	1,2%	nd*
	Autres	6,0%	20,7%

* faibles pourcentages inclus dans la catégorie « autres »

Source: CARSAT LR et MP - CNAMTS - CNMSA

Dans le régime général, après une forte augmentation du nombre de maladies professionnelles depuis 2013, le chiffre repart à la baisse en 2016.

Le nombre de maladies professionnelles déclarées chez les salariés du régime agricole augmente de 20% sur un an.

Graph. 16 : Les maladies professionnelles indemnisées depuis 2009 en Occitanie (régime général)



Source : CARSAT LR et MP



Les maladies professionnelles déclarées en diminution dans le régime général, en forte augmentation dans le régime agricole

Retrouvez toute l'actualité de la Direccte Occitanie sur :

http://occitanie.direccte.gouv.fr//



Pour en savoir plus,

<u>les publications du service Etudes Statistiques Evaluation</u> sur le site Internet de la Direccte :

ESCALES

Études, statistiques, clés d'analyse locale économique et sociale



ESCALES, une publication thématique trimestrielle

- > Les derniers numéros parus :
- > Escales n°20 : Le numérique dans l'Hérault (déc. 2018)
- Escales nº19: Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi en Occitanie (mars 2018)

Les chiffres-clés de la Direccte

Une publication annuelle qui propose des données relatives à de nombreux domaines d'intervention de la Direccte, aux niveaux régional et départemental

Prochaine parution: printemps 2019



- Et aussi :
- Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi : une publication trimestrielle en partenariat avec Pôle Emploi
- > La note de conjoncture trimestrielle de la Direccte
- Le bilan annuel du marché du travail (en partenariat avec Pôle Emploi)
- ▶ Le taux de chômage trimestriel Région/Départements/Zones d'emploi

L'Occitanie et les autres régions de France :

http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/la-conjoncture-regionale/

Directeur de publication : Christophe Lerouge

Réalisation : Service études statistiques évaluation

Rédaction : Véronique Salabert avec les contributions de Marielle Dhune, Myrtille Guiguet, Chloé Mandelblat, Benjamin Potier

Mise en page : Myrtille Guiguet

DIRECCTE Occitanie : 5, esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6